

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Conseillers absents : 1

Séance du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 23 février 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Tania LAZARUS

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/05 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Tania LAZARUS, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Membre absent à la délibération n°2023/05 :

Monsieur Sébastien FUCHS.

Délibération n°2023/05



objet : Restructuration de l'espace culturel et sportif : mission de maîtrise d'oeuvre

Dans le cadre de l'élaboration du programme technique détaillé par MP CONSEIL portant sur la restructuration de l'espace culturel et sportif de Batzendorf et suite à la dernière réunion de travail, le Maire soumet au Conseil municipal les deux scénarios d'intervention envisagés avec les estimations financières respectives. Après avoir adopté le montant prévisionnel des travaux, il conviendra de lancer la consultation en vue de la désignation d'un maître d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ décide de retenir un montant estimatif de travaux de restructuration de la salle polyvalente de 1 167 600 € H.T. afin de satisfaire aux critères Climaxion du programme de soutien de la Région Grand Est à la rénovation énergétique des bâtiments ;
- ↳ autorise sur la base des besoins recensés dans le programme, du schéma fonctionnel proposé de la future salle, des exigences réglementaires et de recherches de performance énergétique, à engager la procédure correspondante de passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre en recourant à la procédure adaptée ;
- ↳ autorise le Maire à l'issue de la procédure à signer le marché de maîtrise d'oeuvre à intervenir ainsi que toute autre pièce y afférente.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Tania LAZARUS

Certifié Exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 03 MARS 2023
et de la publication le 07 MARS 2023

Le Maire,

